

## Conseil Communal - Séance du 26/04/2021

### Réponse à l'interpellation de M. Guy KRETELS et Mme Véronique WILLEMART

#### **Objet : Dénombrement des personnes Sdf.**

Le projet UBARCT ROOF vise à identifier le profil des personnes sans-abris et les différents types de difficultés de logement sur le territoire liégeois.

C'est ainsi que la méthodologie du dénombrement repose à la fois sur un comptage à partir d'enquêtes par questionnaire et sur un comptage des personnes qui vivent en rue (réalisé fin octobre 2020).

Les catégories recensées sont dès lors plus larges que les seuls sans-abris « au sens strict ».

En effet, la typologie ETHOS Ligth reprend 6 situations de vie :

1. Dans **l'espace public** : en rue, en gare, ...  
96 personnes
2. En **hébergement d'urgence** : abris de nuit  
60 personnes
3. **En foyer d'hébergement** : 114 personnes
4. **Personnes sortant d'institution** : la prison, l'hôpital, l'hôpital psychiatrique, l'établissement de protection de la jeunesse : 7 personnes
5. **En logement non conventionnel** (caravane, garage, squat, chambre sans contrat de bail, logement sans accès aux besoins de base,...)  
69 personnes
6. **Chez des amis, connaissances ou des membres de la famille.** 61 personnes

En ajoutant 5 personnes en situation d'expulsion et 10 situations non précisée, nous arrivons au total de 422 personnes présentant diverses situations de mal-logement.

La comparaison avec les autres villes/régions permet de conclure que les données pour les trois premières catégories sont valides.

Les catégories 4, 5 et 6 concernant le mal-logement (repris sous le terme de "sans-abrime" par l'étude mais ne correspondant pas à la catégorie des personnes SDF!) sont plus difficiles à évaluer parce que les hôpitaux, les structures d'hébergement

agréées et non-agréées n'ont pas pu toutes être consultées dans le cadre de ce premier recensement.

Notons également que la catégorie 3 ne concerne pas exclusivement des personnes sans-abris non plus, puisqu'y sont notamment reprises des situations de mises à l'abri de familles dans le cadre de violences intrafamiliales, et dans laquelle on comptabilise donc également des enfants.

Comme toujours, je rappelle que ces chiffres sont à rapporter à l'agglomération liégeoise (600.000 personnes) voire à la Province de Liège puisque l'on sait que les structures d'aides sont concentrées très largement sur le territoire de notre Ville.

Pour l'avenir, et pour obtenir une vision encore plus complète, le travail de sensibilisation se poursuit en impliquant davantage les institutions hospitalières, les structures d'hébergement agréées et non-agréées pour les intégrer au recensement.

Enfin, il n'est pas possible de comparer les chiffres du dénombrement du 29 octobre 2020 avec ceux de l'antenne SDF. Il s'agit de catégorisations différentes.

Les dossiers suivis pas la cellule SDF se composent des RIS de rue et des adresses de référence.

Le RIS de rue et l'Adresse de référence sont des droits ouverts pour toutes les personnes qui vivent une situation temporaire/durable de difficulté de logement, pas uniquement un droit pour les personnes dormant effectivement en rue, ou dans un squat par exemple.

Donc, la cellule SDF suit de nombreuses situations de mal logement en ce que les personnes sont hébergées chez des amis ou dans l'entourage, ou encore dans des structures où elles ne peuvent pas être domiciliées.